

Encouragement du cinéma Plan de répartition

2022



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC

Sommaire

2	<u>Plan de répartition</u>
5	<u>Montants maximaux : Mesures nationales</u>
8	<u>Montants maximaux : Mesures internationales</u>
12	<u>Calendrier</u>
16	<u>Info</u>

Plan de répartition

Encouragement du cinéma 32 295 600

Production 27 745 600

Aide liée au succès (production / auteurs) 4 500 000

Aide sélective 16 845 600

Film de fiction (scénario, réalisation, postproduction) 10 345 600

Film documentaire (développement de projet, réalisation, postproduction) 3 500 000

Film d'animation (développement de projet, réalisation, postproduction) 1 000 000

Coproduction minoritaire avec réalisateur étranger 2 000 000

Promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse 6 000 000

Aide additionnelle svizzera italiana 2021-2024 400 000

Exploitation de films, diversité de l'offre 4 065 000

Aide liée au succès (cinéma / distribution) 2 000 000

Promotion et diversité 2 065 000

Primes à la diversité pour la distribution de films suisses et de coproductions avec réalisation suisse 600 000

Primes à la diversité pour la distribution de films d'art et d'essai étrangers 300 000

Aide sélective à la distribution et à la diffusion de films suisses et de coproductions avec réalisation suisse 200 000

Primes à la diversité de l'offre des salles de cinéma 965 000

Prix du cinéma suisse (primes) 485 000

Encouragement à la culture cinématographique 9 978 900

Promotion, Festivals, Médiation, Publications 7 978 900

Montant frais d'exploitation Swiss Films 2 800 000

Festivals 4 000 000

Film de diplôme prix du cinéma suisse 7 500

Médiation - accès à la culture cinématographique 600 000

Publications de cinéma, périodiques 400 000

Projets spéciaux 171 400

Formation continue 2 000 000

Montant frais d'exploitation Focal 2 000 000

Patrimoine cinématographique et archivage 9 584 100

Montant frais d'exploitation Cinémathèque Suisse 9 584 100

2

3

devise en CHF

Collaboration internationale	5 505 400
Mesures compensatoires Media	4 854 600
Développement de projet	1 200 000
Projet individuel	700 000
Ensemble de projets	500 000
Aide à la distribution	2 224 600
Encouragement sélectif à la distribution	700 000
Aide à la distribution liée au succès	1 524 600
Festivals et marchés	590 000
Programmation de festivals	110 000
Promotion des marchés et de l'accès au marché	480 000
Promotion de programmes de formation continue	300 000
Promotion de programmes de formation continue	300 000
Médiation cinéma	100 000
Montant frais d'exploitation MEDIA Desk Suisse	440 000
Présence internationale de la cinématographie Suisse	650 800
Encouragement à l'exploitation de films suisses	550 800
Participation à des formations continues internationales	100 000
Crédit européen	829 600
Contribution à Eurimages (Conseil de l'Europe)	829 600
Recettes de la redevance télévision	50 000

4

5

Montants maximaux Mesures nationales

Encouragement du cinéma

Traitement films de fiction et films d'animation dès 60 minutes

Bonifications de l'aide liée au succès	20 000
Step-outline (uniquement avec les bonifications de l'aide liée au succès)	30 000

Traitement de films documentaires et court métrages d'animation

Bonifications de l'aide liée au succès	15 000
--	--------

Scénario

Aide à l'écriture de scénario	30 000
Aide à l'écriture de scénario avec coûts supplémentaires *	70 000
Remaniement du scénario (uniquement avec les bonifications de l'aide liée au succès)	10 000

Développement de projets *

Film de fiction (uniquement avec les bonifications de l'aide liée au succès)	150 000
Film documentaire dès 60 minutes	50 000
Film d'animation jusqu'à 60 minutes	30 000
Film d'animation dès 60 minutes	200 000
Projets transmédia	50 000

Réalisation *

Film de fiction jusqu'à 60 minutes	80 000
Film de fiction dès 60 minutes	
Film suisse ou coproduction avec société de production responsable suisse et réalisateur suisse ¹	1 000 000
Coproduction avec société de production responsable étrangère et réalisateur suisse ²	500 000
Coproduction avec réalisateur étranger ³	300 000
Film documentaire jusqu'à 60 minutes	80 000
Film documentaire dès 60 minutes	
Film suisse ou coproduction avec société de production responsable suisse et réalisateur suisse ³	300 000
Coproduction avec société de production responsable étrangère et réalisateur suisse ⁴	150 000
Coproduction avec réalisateur étranger ⁴	100 000
Film d'animation jusqu'à 60 minutes	100 000
Film d'animation dès 60 minutes	
Film suisse ou coproduction avec société de production responsable suisse et réalisateur suisse ¹	1 000 000
Coproduction avec société de production responsable étrangère et réalisateur suisse ²	500 000
Coproduction avec réalisateur étranger ³	300 000
Film de diplôme	
Film de fiction jusqu'à 60 minutes	40 000
Film de fiction dès 60 minutes	80 000
Film documentaire jusqu'à 60 minutes	25 000
Film documentaire dès 60 minutes	40 000
Film d'animation jusqu'à 60 minutes	40 000
Film d'animation dès 60 minutes	80 000
Postproduction	
Pour les films dès 60 minutes avec réalisateur suisse *	50 000
Promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse⁵	
Pour tous les films, sauf les téléfilms *	600 000

6

7

Aide à la distribution et aux entreprises de projection

Aide sélective à la distribution et à la diffusion de films suisses et de coproductions avec réalisation suisse **

Montant maximal par film 35 000

Primes à la diversité pour la distribution de films suisses et de coproductions avec réalisation suisse ** 6

Montant maximal par film 35 000

Primes à la diversité pour la distribution de films d'art et d'essai étrangers ** 7

Montant maximal par film 25 000

Montant maximal par entreprise de distribution 80 000

Primes à la diversité de l'offre des salles de cinéma

Promotion de la diversité, contribution maximale par salle de cinéma 5 000

Prime pour les programmes spéciaux, Maximum par salle 4 000

* La demande doit impérativement venir d'une société de production indépendante

** La demande doit impérativement venir d'une entreprise de distribution enregistrée

devise en CHF

Montants maximaux Mesures internationales

Mesures compensatoires Media

Développement de projets

Projets individuel

Films de fiction avec un budget jusqu'à 1.65 million de francs	33 000
Films de fiction avec un budget dès 1.65 million de francs	55 000
Films documentaire	33 000
Films d'animation	60 000
Séries (tout genre)	60 000

Ensemble de projets

Ensemble de 3 à 5 projets	220 000
---------------------------	---------

Aide à la distribution

Aide sélective à la distribution³ (Nombres d'écrans)

1 - 7	10 000
8 - 14	15 000
15 - 24	25 000
25 - 39	30 000
40 - 59	40 000
60 +	60 000

8

9

Festivals et marchés

Festivals de films

(Nombre de films européens montrés)

< 40	30 000
40 - 60	39 000
61 - 80	45 000
81 - 100	51 000
101 - 120	61 000
101 - 120	70 000
> 200	83 000

Festivals de films de court métrage

(Nombre de films européens montrés)

< 150	20 000
150 - 1250	30 000
> 250	35 000

Présence internationale de la cinématographie Suisse

Aide à l'exportation¹

Groupe de pays I *	50 000
Groupe de pays II **	30 000
Groupe de pays III ***	15 000

Encouragement de la participation à des festivals et remise de prix à l'étranger

Participation festivals films suisses et coproduction ²	20 000
--	--------

Formation continue

Encouragement de la participation aux formations continues internationales	15 000
--	--------

* Allemagne, Espagne, France, Grande-Bretagne et Italie

** Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Finlande, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Suède, USA

*** Autres pays

Notes

Montants maximaux : Mesures nationales

Les montants de l'aide sélective ne peuvent pas dépasser les 50% des coûts imputables (ou de la part suisse en cas de coproduction).

La part des aides financières fédérales ne peut dépasser 70% des dépenses imputables. Pour les films qui ne sont pas exploités en salles, la contribution fédérale pour l'ensemble du projet ne peut excéder le montant versé par la chaîne de télévision coproductrice, d'autres entreprises de médias ou des institutions de formation et de formation continue.

1-4

Dans des cas exceptionnels et dûment motivés, le montant maximum pourra être porté aux montants suivants

- 1 CHF 1 500 000
- 2 CHF 1 000 000
- 3 CHF 500 000
- 4 CHF 150 000

10

Les critères suivants sont déterminants pour la reconnaissance d'exceptions :

- Rapport du projet à la Suisse, en particulier le lieu de tournage, le lien culturel du thème ou du protagoniste principal, l'effet économique ainsi que la participation artistique et technique.
- La nécessité financière, en particulier en ce qui concerne l'importance des financements publics étrangers confirmés.
- L'intérêt suisse par rapport à une coproduction, en particulier la réciprocité entre les pays, la capacité de pouvoir tenir la part majoritaire pour des projets avec production suisse déléguée ou la capacité de maintien de la part minimale requise pour une reconnaissance.

5

La promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse peut être cumulée dans les limites de la part maximale allouée par la Confédération.

6

La prime à la diversité est calculée sur la base de forfaits.

- Prime pour 2 000 entrées au minimum : 10 000 francs
- En cas d'exploitation en Suisse alémanique et en Suisse romande : supplément de 6 000 francs
- En cas d'exploitation en Suisse italienne et dans une autre région linguistique au moins : supplément de 4 000 francs
- Prime pour une exploitation à grande échelle : supplément de 15 000 francs au maximum

Calcul dégressif en fonction des entrées, réduction à partir de 20 000 et jusqu'à 60 000 entrées. Condition pour l'imputation des projections : 5 entrées par projection au minimum

7

La prime à la diversité est calculée sur la base de forfaits.

- Prime pour 2 000 entrées au minimum : 7 500 francs
- En cas d'exploitation en Suisse alémanique et en Suisse romande : supplément de 5 000 francs
- En cas d'exploitation en Suisse italienne et dans une autre région linguistique au moins : supplément de 2 500 francs
- Prime pour une exploitation à grande échelle : supplément de 10 000 francs au maximum

Calcul dégressif en fonction des entrées, réduction à partir de 20 000 et jusqu'à 60 000 entrées. Condition pour l'imputation des projections : 5 entrées par projection au minimum

11

Montants maximaux : Mesures internationales

1

Demande par la société de production suisse indépendante, max. 50% des coûts imputables sont pris en charge. Clé de réduction de l'aide à l'exportation : la hauteur de la dernière tranche se calcule sur la base des recettes d'un film. Les recettes = produits incluant les subventions après déduction du total des coûts imputables, divisé par deux. Si ce montant calculé est positif, ce dernier sera déduit de la dernière tranche.

2

Les contributions sont échelonnées par festival. Renseignements auprès de Swiss Films.

3

Le nombre d'écrans de la meilleure semaine dans chaque région linguistique sera cumulé.

Calendrier

	Délais	Séances
Film d'animation	10.01.22	01.03.22
	11.04.22	31.05.22
	11.07.22	30.08.22
	03.10.22	22.11.22
Film documentaire	10.01.22	07.03. – 11.03.22
	11.04.22	20.06. – 24.06.22
	11.07.22	05.09. – 09.09.22
	03.10.22	05.12. – 09.12.22
Film de fiction	10.01.22	14.03. – 18.03.22
	11.04.22	13.06. – 17.06.22
	11.07.22	12.09. – 16.09.22
	03.10.22	28.11. – 02.12.22
Coproductions minoritaires	10.01.22	01.03.22
	11.04.22	24.05.22
	11.07.22	16.08.22
	03.10.22	08.11.22

Tout type de demande pourra être traité à chaque séance.

12

13

- Promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse
- Projets transmédia
- Postproduktion

Délais mesures

Les demandes peuvent être déposées en tout temps.

Aide sélective à la distribution et à la diffusion de films suisses et de coproductions reconnues avec réalisation suisse

15.02.22
15.05.22
15.08.22
15.11.22

Primes à la diversité pour la distribution

Au plus tard un jour avant la sortie du film

Aide à l'exportation de films suisses

Les demandes peuvent être déposées en tout temps.

Eurimages

11.01.22
01.04.22
15.09.22

Toutes les demandes de l'encouragement sélectif sont déposées sur la plate-forme pour les contributions de soutien (FPF) de l'OFC.
Sous réserve de modifications
Informations supplémentaires sous : bak.admin.ch

Délais d'inscription

Aide liée au succès

Films et bénéficiaires

En principe avant
la sortie du film

Participation de longs
métrages et de
courts métrages à des
festivals de film 2021

Jusqu'au
31. décembre
de l'année
de participation

Les films qui ont reçu une contribution de l'OFC pour l'aide sélective à la production sont déjà préenregistrés à l'aide liée au succès. Certaines données comme la clé de répartition entre les bénéficiaires des mêmes catégories ainsi que les participations à des festivals doivent être énoncées à l'OFC jusqu'à la fin de l'année respectivement.

14

Délais mesures

Compensatoires Media

Projets individuels

31 . 03 . 22
29 . 09 . 22

Ensemble de projets

15 . 06 . 22

Aide sélective à la
distribution

18 . 03 . 22
14 . 10 . 22

Soutien automatique à la
distribution fonds générés

01 . 04 . 22

Soutien automatique à la
distribution réinvestissement

12 mois après
la décision
d'encouragement

Formation continue

10 . 03 . 22

Accès au marché

28 . 04 . 22
20 . 10 . 22

Festivals

28 . 04 . 22
20 . 10 . 22

Médiation cinéma

22 . 09 . 22

15

Info

Communication

La newsletter de la section cinéma vous informe régulièrement des mises au concours, des rendez-vous de la coproduction, de la collaboration européenne, des résultats de l'encouragement du cinéma, etc. Abonnez-vous à la newsletter : [Actualité \(admin.ch\)](#)

Informations juridiques

Vous trouverez les régimes d'encouragement du cinéma et l'ordonnance sur l'encouragement du cinéma sur : [Informations juridiques \(admin.ch\)](#)

Contacts à la section cinéma

Renseignements d'ordre général

cinema.film@bak.admin.ch

Aide sélective (demandes, versements, certificats d'origine)

Aide liée au succès (montants réinvestis)

selektive@bak.admin.ch

Aide liée au succès (inscriptions, calcul des bonifications, etc.) :

succes-cinema@bak.admin.ch

Aide liée aux salles et à la distribution, la diversité de l'offre et le genre :

diversite-cinema@bak.admin.ch

Culture cinématographique

filmkultur@bak.admin.ch

Autres contacts

Questions et renseignements d'ordre général sur les mesures compensatoires MEDIA de la Confédération : MEDIA Desk Suisse

info@mediadesk.ch

mediadesk.ch

T +41 43 960 39 29

Questions et renseignements sur l'encouragement de la présence internationale de la cinématographie suisse : Swiss Films:

info@swissfilms.ch

swissfilms.ch

T +41 43 211 40 50

Office fédéral de la culture
Section cinéma

Hallwylstrasse 15
3003 Bern
T + 41 58 462 92 71
cinema.film@bak.admin.ch

2 2022